

INSCRIPTION POUR UNE FORMATION QUAI DES VOIX

De septembre 2009 à Juin 2010

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Intitulé de la formation choisie (si formation « Acteur face à la caméra » détailler module) :

POUR LES FORMATIONS APPROFONDIES*

Joindre un Curriculum Vitae, ou un courrier détaillant vos pratiques musicales, vocales, chorégraphiques dans le cadre de votre activité professionnelle et précisant les compétences que vous souhaitez acquérir.

***Formation approfondies : L'Acteur Face à la caméra** avec Nathanièle Esther, **Improvisation et création vocale inspirées par les musiques du monde** avec Jean-Yves Pénafiel, **Danse afro-contemporaine** (sauf week-end) avec Koffi Koko, **Voix et technologie** avec Arnaud Vernet, **Stage de composition** avec Laura Sheleen, **Stage de masque** avec Laura Sheleen, **Médiation théâtrale** avec Anna Alexandre et Marie-Claude Veney, **Ecrire un film de fiction** avec Jean-Claude Baumerder.

MODE DE PAIEMENT

Le paiement se fera par chèque.

Paiement par chèque à l'ordre de Quai des Voix.

Formulaire d'inscription à envoyer par courrier à Quai des Voix – 107, rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine. Au plus tard 1 mois avant le début du stage.

Si vous décidez de choisir un paiement échelonné, vous avez la possibilité de nous faire parvenir deux chèques qui seront encaissés en différé, le premier (50%) au moment de votre inscription et le deuxième (50%) au début de la formation.

Néanmoins, chaque responsable de stage peut être contacté afin d'examiner toute facilité de paiement supplémentaire.

REMBOURSEMENT

Les stagiaires ont la possibilité d'annuler leur inscription jusqu'à 3 semaines avant le début de la formation choisie (frais retenus : 25 €). Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué. Aucun remboursement n'est possible en cours de stage.

ANNULATION

En deçà d'un nombre minimum d'inscription, Quai des Voix se réserve le droit d'annuler un stage. Dans ce cas, l'intégralité des sommes versées sera remboursée.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Quai des Voix est déclaré en tant que prestataire de formation (N° d'activité : 11 94 06 436 94).

Les danseurs, chanteurs, musiciens, professeurs de danse, chant, musique mais également toute personne utilisant le corps, la musique ou la voix comme outil professionnel peuvent suivre un ou plusieurs stages dans le cadre de la formation approfondie et bénéficier, sous condition de recevabilité, d'une prise en charge sur les fonds de formation mutualisés par secteurs d'activité.

Attention, dans ce cadre, les modalités d'inscription sont les suivantes :

1. Vous devez faire une pré-inscription auprès de Quai des Voix (formulaire d'inscription « formation » à envoyer par courrier).
2. Puis vous devez constituer un dossier de demande de prise en charge des frais pédagogiques avec un organisme financeur (AFDAS, CNFPT, UNIFORMATION, FONGECIF, AGEFOS ...). A cet effet, Quai des Voix pourra vous fournir un programme détaillé, un devis à l'issue du stage, une attestation de présence.
3. Ensuite, l'organisme financeur examine votre dossier et nous communique l'accord de prise en charge permettant votre inscription définitive.

Pour les salariés et intermittents des secteurs du spectacle vivant, renseignements et constitution de dossier auprès de l'AFDAS : www.afdas.com